



RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2007

Sommaire

Le Conseil d'administration	p.3
Rapport du Conseil d'administration	p.4
Rapport général du Commissaire aux comptes	p. 11
Compte de résultats	p.12
Bilan.....	p.14
Annexe aux comptes 2007	p.16
Résolutions soumises à l'Assemblée	p.38

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Capma & Capmi a vocation à gérer la Caisse dans l'intérêt de l'ensemble de ses sociétaires. Moteurs de la représentativité, les régions françaises participent au Conseil par la voix de leurs élus (est indiqué entre parenthèses le nom du groupement d'appartenance des administrateurs dont la candidature a été proposée par les régions).

Élu le 12 juin 2008

Président Honoraire :

Jean Arvis
Michel Ficheux

Président :

Paul Tassel

Vice-Présidents :

Jean-Marie Ancel (Meurthe et Moselle)
Jean Philippe (Charente et Charente Maritime)

Secrétaire :

Bernard Desrousseaux (Somme)

Administrateurs :

Marc Cherpin (Ardèche)
Jean Douillard (Loire Atlantique)
**Fédération nationale des groupements
de retraite et de prévoyance**, représentée
par M. Alain Leclair
François Gallet de Saint-Aurin (Martinique)
Pierre-Louis Galli (Provence - Var - Corse)
Françoise Maier
Gérard Marmasse (Indre)
Samuel Pees (Pays Basque - Béarn - Bigorre)
Dominique Davier (Administrateur élu par les salariés)

DIRECTION GÉNÉRALE

Gilles Dupin, Directeur général

Pierre Michaud, Directeur général adjoint

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations effectuées par la Caisse au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultat et de bilan arrêtés au 31 décembre 2007, et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Une brutale dégradation de la situation économique mondiale

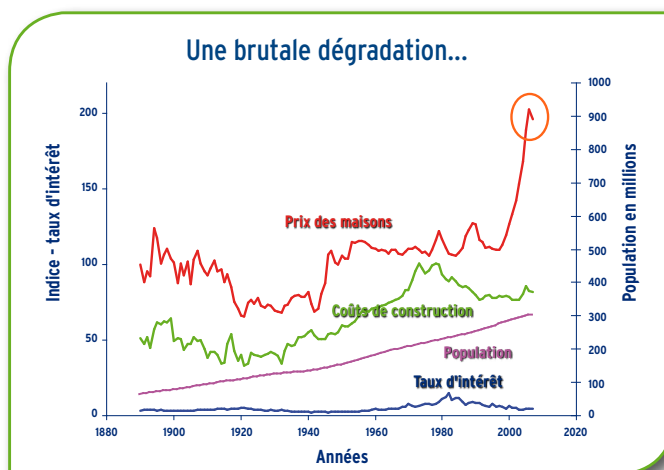
Alors que le premier semestre avait vu se poursuivre, et même s'amplifier, la dynamique de croissance économique vigoureuse dont l'ensemble des zones géographiques bénéficiait depuis 2002, une **crise financière d'une ampleur exceptionnelle** s'est manifestée au début de l'été. Les doutes, fondés, sur la capacité de certains ménages américains à faire face à leurs échéances de prêts immobiliers accordés de façon exagérément laxiste ont servi de catalyseur à cette crise, devenant rapidement une crise de défiance vis-à-vis du système bancaire, ces crédits à risque élevé ayant été refinancés dans le monde entier auprès d'un grand nombre d'institutions financières et de leurs clients par le biais d'instruments de titrisation incontrôlés.

Au fil des mois, de plus en plus d'établissements ont annoncé être touchés. Le montant total des dépréciations à comptabiliser a été à plusieurs reprises revu à la hausse pour atteindre, à fin mars 2008, un montant prévisible, selon certains analystes, de 600 milliards de dollars. Le secteur bancaire, confronté à ces graves déséquilibres, tend à restreindre sa politique d'octroi de crédits aux particuliers et aux entreprises, avec de probables effets négatifs pour l'ensemble de l'activité, jusque là soutenue, au moins aux États-Unis, par cette facilité d'accès au crédit permettant de rendre la demande solvable.

Les signes de ralentissement de la croissance n'ont cependant pas été très significatifs en 2007.

Le **PIB mondial** a ainsi connu, pour l'ensemble de l'année, une **hausse presque égale à celle de 2006** (3,7 %), l'expansion étant toujours entraînée par le **dynamisme des pays émergents : la Chine et l'Inde** notamment avec des taux de croissance respectifs de 11 % et 9 %. Les signes avant-coureurs d'un nouvel ordre mondial apparaissent avec des interventions financières significatives des acteurs asiatiques, russes et arabes dans les opérations de recapitalisation des entreprises occidentales en difficulté. L'année 2008 devra néanmoins voir ces économies émergentes poursuivre leur progression, quoiqu'à un rythme plus faible qu'au cours de la période précédente, et servir, une fois encore, de soutien à l'activité internationale.

L'économie américaine, encore en **croissance de plus de 3 % en 2007**, connaît, au début de 2008, un ralentissement brutal. Les experts n'excluent plus une récession pour l'ensemble de cet exercice. Parallèlement, on constate une reprise de l'inflation générée par une hausse sensible des prix des matières premières sous la double influence d'une demande forte des nouveaux pays industriels et d'une spéculation liée à la mauvaise tenue des marchés financiers traditionnels.



La situation des économies de la **zone euro est plus contrastée**. Malgré un ralentissement déjà sensible au second semestre, la croissance annuelle de 2007 est demeurée voisine de 3 % grâce au maintien d'un niveau élevé de la consommation des ménages. Des différences sensibles se manifestent cependant entre les dif-

férents états. La France et l'Italie ne parviennent toujours pas à rééquilibrer leurs finances publiques, affichant les moins bons résultats. Pour 2008, les prévisions ont été à plusieurs reprises revues à la baisse, en raison notamment d'une surévaluation de plus en plus évidente de l'euro par rapport au dollar et aux monnaies asiatiques.

Le Japon présente également des perspectives très problématiques avec notamment une incapacité à remettre de l'ordre dans un système bancaire sinistré.

Des perspectives incertaines sur les marchés financiers

Dans ce contexte économique nettement dégradé, les **marchés financiers ont connu des réactions brutales et souvent irrationnelles**. Les politiques divergentes des états en matière de taux d'intérêt et l'incertitude des analystes quant au niveau de risque porté par les placements obligataires a fait apparaître ces derniers comme peu sûrs, malgré une certaine stabilité des taux longs soutenus par une abondance de liquidités au niveau mondial.

Durant la première partie de l'année, les bourses mondiales ont poursuivi leur progression, portées par les bons résultats des entreprises, la multiplication des opérations de fusions et acquisitions et un climat général de confiance dans les perspectives de l'économie mondiale.

Une **première alerte** s'est produite au mois de février. Les inquiétudes des autorités chinoises face à une bulle se formant sur les marchés de Shangai et de Shenzhen, les interventions d'Alan Greenspan, ancien Président de la Réserve fédérale américaine, sur les risques de récession aux États-Unis, ont entraîné une baisse rapide de l'ensemble des places mondiales, montrant la vulnérabilité des cours de bourse à un changement de tendance. À partir de la fin du mois de mars, les marchés sont repartis temporairement à la hausse, avant d'être fortement affectés par la montée des défauts de paiements sur les crédits hypothécaires. Les grandes institutions financières mondiales ont été les premières touchées, en raison de leur implication dans les mécanismes de transfert des risques de crédit.

Rapidement, la **contagion** s'est étendue à l'ensemble des marchés boursiers des économies avancées. Les petites et moyennes valeurs ont été particulièrement touchées durant cette période, les intervenants cherchant à sécuriser leurs gains sur des sociétés jugées plus sensibles que les grands titres à un retournement de conjoncture. La rapidité de la réaction de la Réserve fédérale américaine a offert un court répit aux marchés en septembre et octobre ; mais la confirmation des risques de récession aux États-Unis en ont eu raison, entraînant les **grands indices à la baisse en fin d'année**. En revanche, comme en 2006, les places boursières des pays émergents, et tout particulièrement d'Asie (hors Japon) ont affiché des progressions importantes, tout en manifestant des signes de surchauffe.

Avec l'aggravation de la crise financière, les capitaux se sont reportés massivement sur les obligations d'État, qui ont joué leur rôle classique de valeur refuge, au fur et à mesure que les investisseurs prenaient conscience de l'impact potentiel d'une contraction du crédit sur les bénéfices des entreprises et l'économie. **Les taux d'intérêt à long terme**, qui avaient enregistré une hausse marquée pendant plusieurs mois en raison d'anticipations de resserrements monétaires, se sont ainsi **nettement repliés dans la seconde partie de l'année**, retombant à 4,43 % en France et 4,02 % aux États-Unis. Les obligations privées, en revanche, ont été durement affectées par la montée des risques de crédit et la crise de confiance qui a gagné l'ensemble des titres gagés sur des créances immobilières ou commerciales.

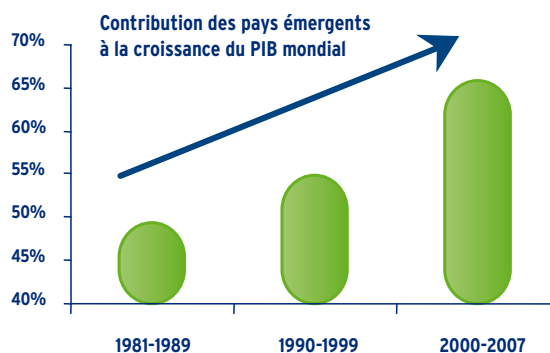
Les premiers mois de 2008 ont été très mal orientés sur les marchés boursiers. Plusieurs facteurs, plus ou moins rationnels, expliquent ces baisses considérables (de l'ordre de 20 à 30% sur les places européennes, au Japon et en Chine, entre le début de l'année et fin mars) :

- un climat général confinant à la panique, sur des places encore peu matures, comme Shangai ;
- une baisse incontrôlée du cours du dollar ;
- un mouvement de hausse considérable et largement spéculatif sur les marchés des matières premières. Le pétrole et l'or ont atteint des cours records à la fin du premier trimestre ;
- des risques d'effondrement des marchés immobiliers, non seulement aux États-Unis, mais aussi dans des pays comme le Royaume-Uni et l'Espagne où une bulle spéculative mal financée s'est développée depuis une dizaine d'années.

Les conclusions des analystes sur l'évolution à court et à moyen terme divergent notablement. Ceci incite les investisseurs opérant dans le long terme à agir avec prudence. C'est en tout état de cause la

position qu'adoptent actuellement notre société et le groupe auquel elle appartient.

Des perspectives incertaines...



Une nouvelle année de développement dans un environnement professionnel morose

Souvent présentée comme un sujet majeur d'intérêt patrimonial des ménages français, l'assurance vie n'a connu au cours des décennies récentes que de très nombreuses années de forte progression, l'année 2001, marqué par un recul de l'encaissement de 13 % faisant exception dans une chronologie de chiffres particulièrement brillants. 2007 rejoint cette année 2001 dans la série des mauvais millésimes pour l'assurance vie : le chiffre d'affaires de l'ensemble des opérateurs du marché de l'assurance vie s'est replié de 3 % au plan national.

Plusieurs facteurs paraissent l'expliquer, avec, incontestablement au premier rang, la crise financière survenue en juillet. En outre, les bancassureurs ont épuisé le filon largement exploité en 2006 du réinvestissement des Plans d'Épargne Logement anciens, soumis récemment à fiscalité alors qu'ils étaient exonérés jusque-là. Surtout, confrontés au blocage des mécanismes de prêts interbancaires consécutif à la crise de confiance née dans le courant de l'été et perceptible dans l'envolée de l'Euribor, les guichetiers des banques, parfois au prix de dénigrement de l'assurance vie qu'ils avaient contribué à promouvoir, ont commencé à réorienter l'épargne de leurs clients vers des produits bancaires, trouvant ainsi les ressources nécessaires à leur activité que les marchés leur offrent à des conditions plus coûteuses, lorsqu'ils les offrent. Ce phénomène s'est de toute évidence amplifié au début de 2008. En tout état de cause, il est clair que, dans l'intérêt des consommateurs, ce qui a pu être observé ces derniers mois plaide en faveur d'un « Glass Steegall Act » à la française. Mais on peut douter que nos pouvoirs publics, souvent si prompts à singer les pratiques d'outre-Atlantique, en témoigne le projet d'introduire des mécanismes de « Class Action » dans notre droit, s'y résolvent.

Dans cet environnement morose, nombreux sont, pour notre Caisse, les motifs de satisfaction, démontrant qu'à nouveau en 2007 mutualité a rimé avec efficacité.

En raison de **l'augmentation du chiffre d'affaires** souscrit tout d'abord, intervenant en appui des groupements associatifs départementaux, les collaborateurs du terrain ont réalisé une **progression de près de 5,9 % de la collecte**, avec un total légèrement supérieur à 220 millions d'euros. Les cotisations encaissées ont augmenté de 14,3 % s'agissant des opérations en unités de compte, sur les supports immobiliers notamment, avec une collecte vraisemblablement favorisée par les excellentes performances affichées par ce support (16,99 % brut de frais) qui bondit de 58 %. L'intérêt s'est également

porté sur le fonds Monceau Convertibles (+23 %), choisi prioritairement par les sociétaires de Capma & Capmi qui, mettant à profit la possibilité de transformer leurs « Anciens Carnets », procèdent à de nouveaux versements, ce qui témoigne et de leur fidélité envers l'institution Capma & Capmi et de leur reconnaissance pour les excellents taux de participation aux excédents servis à des contrats souscrits à partir de 1969 et fermés depuis 1991. Le chiffre d'affaires sur les fonds en euros s'inscrit parallèlement en hausse de 8,4 %, permettant d'inscrire la progression du chiffre d'affaires de l'épargne assurance vie à 9,9 %, avec un total de 176.857 milliers d'euros. C'est probablement ce taux qui se compare le mieux à la moyenne professionnelle évoquée ci-dessus.

En retraite, l'exercice a permis d'enregistrer une belle progression de 6 % des encaissements sur les régimes en points, portés à 20.637 milliers d'euros. Ce niveau de chiffre d'affaires est le plus élevé observé depuis que des statistiques fiables existent pour ces produits (1998). Il faut voir là les effets positifs de la modification apportée au début de l'année 2006 aux mécanismes de motivation des collaborateurs de terrain, qui prennent dorénavant en compte les rachats de points effectués par les sociétaires, et surtout donnent une priorité aux contrats comportant des engagements de cotisations les plus élevés : de fait, si le nombre de nouveaux contrats de retraite souscrits s'inscrit en progression de 5 % sur celui de 2006, le nombre de contrats de classe 2 et au-delà a augmenté de 14 %. En revanche, les encaissements sur le contrat Certitudes Viagères ont régressé, préparant implicitement la décision prise fin mars 2008 par le Conseil d'administration de remplacer ce produit par un autre, répondant mieux encore aux préoccupations des sociétaires, et qui devrait être diffusé à partir de la rentrée de septembre 2008.

Ces succès d'ensemble tiennent sans aucun doute à la **qualité des produits** diffusés par la Caisse, et c'est également là un véritable motif de satisfaction. Le début de l'année 2007 a permis d'enregistrer de nouveaux témoignages de reconnaissance de la qualité des produits diffusés par Capma & Capmi, lui permettant de réunir pour trois produits de sa gamme, qui en compte sept, un palmarès appréciable : Label d'Excellence Or confirmé pour Dynavie par les Dossiers de l'Épargne, Trophée d'Or du Revenu délivré pour la première fois au fonds en euros, Trophée d'Or également accordé par la même revue dans la catégorie des meilleurs contrats d'assurance vie diversifiés comptant de 11 à 40 supports, nouvel Oscar décerné par Gestion de Fortune, excellentes positions, 4^e et 5^e, dans les deux classements susceptibles de concerner Dynavie publiés par la revue Mieux Vivre Votre Argent, l'une des références incontestées de cette profession.



Investir Magazine a, pour la première fois dans l'histoire de nos adhérents, gratifié Dynavie et son fonds en euros d'une Palme de Bronze. Le magazine Investissements Conseils, magazine de conseil en investissements, a classé ex-æquo les contrats Monceau Avenir Jeune et Dynavie sur la troisième marche du podium des contrats en euros. Enfin, le Journal des Finances a pour la seconde fois gratifié Monceau Avenir Retraite d'une Palme d'Or dans la catégorie des Perp en points.

Les superbes performances des produits diffusés par la Caisse, appréciées des sociétaires, mises en exergue à l'occasion de la publication de ces palmarès, ont sans conteste contribué à favoriser la collecte en début d'année 2007, caractérisée par des taux de progression exceptionnels. À fin mars 2007 par exemple, les encaissements sur les produits d'épargne diffusés par le réseau associatif s'inscrivaient en progression de 25 % sur le mois équivalent de 2006 alors que la profession enregistrait déjà un chiffre d'affaires en repli. Mais la survenance de la crise financière, dans le courant de l'été, a fait naître dans l'esprit de notre sociétariat fidèle un sentiment de méfiance, semblable à celui qui avait été observé en 2001 : cette aversion au risque confirmé est très souvent l'apanage des titulaires de contrats les plus âgés qui composent en partie notre sociétariat le plus fidèle.

De façon prémonitoire, ces perspectives ont été évoquées avec les collaborateurs en mars 2007 à l'occasion des dixièmes Assises de la Fédération nationale des groupement de retraite et de prévoyance ; entourée cette année d'un faste particulier, justifié tant par la qualité du travail accompli en 2006 que par la célébration au Maroc du centième anniversaire de la fondation à Alger de la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole d'Afrique du Nord, cette manifestation constitue traditionnellement un moment fort consacré à la formation des collaborateurs. Elle a également fourni l'occasion de les sensibiliser au risque que comportait, dans un contexte financier très porteur, un désintérêt de leur part pour des produits comme les contrats de rente ou les contrats de retraite en points. Se concentrer sur la diffusion des produits d'épargne, demandés par le sociétariat plutôt que vendus, n'est pas sans danger si d'aventure la conjoncture financière se retourne. Ce message a été entendu au moins en partie, en témoigne le regain d'activité, perceptible à ce moment-là, dans la diffusion de contrats de retraite en points.

Les premiers mois de 2008 ont, comme il est de tradition, été ponctués par l'annonce des différents taux de participation servis par les assureurs sur leurs différents contrats au titre de 2007. Le niveau à nouveau remarquable des taux de participation



servis aux sociétaires a permis à Dynavie une nouvelle récolte de prix et de récompenses. Le Label d'Excellence Or a été confirmé par les Dossiers de l'Épargne. Le Revenu a attribué un second Trophée d'Or pour le fonds en euros et renouvelé pour la quatrième fois son Trophée d'Or pour la gestion profilée du contrat. Un nouvel Oscar a été attribué par Gestion de Fortune à Dynavie. Dans le classement établi par Mieux Vivre Votre Argent, Dynavie a obtenu une brillante quatrième place, qui a malgré tout déçu les collaborateurs de l'entreprise lorsqu'ils ont pris connaissance de l'identité du produit classé second, de diffusion récente et confidentielle. Investir Magazine a gratifié Dynavie de deux Palmes de bronze, l'une pour son fonds en euros et l'autre dans la catégorie des « contrats pour débuter ». Enfin, le Journal des Finances a pour la troisième année consécutive délivré une Palme d'Or dans la catégorie des Perp en points à Monceau Avenir Retraite.

On peut se réjouir de ces performances et résultats affichés pour 2007, mais là ne paraît pas être l'essentiel. D'abord, parce que la qualité d'un contrat d'assurance vie ne s'apprécie pas sur une seule année, mais sur la durée. Ensuite parce que **le meilleur gage des performances à long terme des produits diffusés par la mutuelle tient aux règles d'éthique fortes défendues par votre Caisse** : chez nous, les anciens adhérents ne paient pas pour les nouveaux ; la gestion financière de chaque produit fait l'objet d'un strict cantonnement, le conseil d'administration y veille scrupuleusement. Pas d'opérations promotionnelles pour attirer de nouveaux clients en faisant supporter le coût et les conséquences de ces campagnes promotionnelles aux anciens adhérents, privés des revenus qui leurs reviendraient normalement. Les rares campagnes publicitaires de notre mutuelle dans la presse patrimoniale mettent en avant cette caractéristique qui paraît essentielle. Et que cette règle de conduite, malheureusement assez peu partagée par nos confrères, soit mieux reconnue constitue également pour notre entreprise un motif de satisfaction. Brocardant la discrimination dont souffrent souvent les clients fidèles pour financer la « chasse aux nouveaux clients », François de Witt concluait sa chronique du 31 janvier dernier sur France Info en suggérant aux auditeurs de « *confier leur argent aux compagnies qui refusent cette discrimination, comme le groupe Monceau* ». Bel hommage rendu à notre groupe et à son éthique.

Il est clair que de tels acquis devraient faciliter la distribution des produits tout au long de l'année 2008, même si, du fait de la chute des versements sur contrats transformés et alors que l'intérêt pour Dynavie ne se dément pas, la production s'inscrit en recul sensible sur les niveaux exceptionnels affichés au cours des premiers mois de 2007.

Des excédents et une solvabilité exceptionnels

Satisfaisant au plan des performances comme de l'activité déployée par votre Caisse, l'exercice 2007 aura été également remarquable par le niveau des excédents enregistrés, consolidés à un niveau élevé malgré les excellents taux de participation servis sur les différents contrats en euros. Favorisés par les revenus financiers générés au cours de l'exercice, et une très bonne maîtrise des frais généraux (ces derniers se situent en retrait de ceux qui ont pesé sur l'exercice 2006), les excédents dégagés par la gestion générale ont permis au Conseil d'administration de prendre plusieurs décisions importantes, dans le respect de l'équité et des valeurs mutualistes qui animent ses travaux.

La principale concerne le produit Vis-à-Vie. Suivant en cela la démarche initiée par Monceau Retraite & Épargne à la demande du Commissaire contrôleur en charge du suivi de son dossier, le Conseil d'administration a décidé de constituer les provisions mathématiques inhérentes à ce contrat en **appliquant des tables en cas de décès**, la table TH 00-02 DC, au lieu des différentes tables en cas de vie retenues jusque-là (TV 88-90 et TH 00-02 Vie). Cette décision s'est traduite par un alourdissement exceptionnel des **charges techniques de l'exercice de 4.100 milliers d'euros**.

En second lieu, le Conseil d'administration, dans l'esprit des décisions prises depuis plusieurs années, a, en concertation avec le réassureur mutualiste, décidé d'améliorer les taux de participation aux excédents versée aux sociétaires titulaires des Carnets d'Épargne diffusés jusqu'en 1991 : ce geste a représenté un **coût global de 1.935 milliers d'euros**, dont une part, 1.270 milliers d'euros, a été supportée par le réassureur mutualiste.

S'agissant des contrats de retraite en points, le cœur de métier de l'entreprise auquel ses élus et collaborateurs prêtent une très grande attention, le Conseil d'administration a procédé avec satisfaction à deux constats :

- les provisions mathématiques des régimes sont calculées par application des tables les plus récentes, sans que l'entreprise ait cherché à bénéficier des possibilités d'étalement sur quinze années de l'effort d'ajustement des provisions. Cette situation, déjà acquise au terme de l'exercice 2006, un an avant la date de mise

en vigueur de ces nouvelles normes de calcul, a permis de poursuivre en l'amplifiant la **politique de revalorisation** de la valeur de service de la rente servie par le Régime Collectif de Retraite. Les autres régimes de création plus récente, faisant l'objet depuis l'origine d'une gestion rigoureuse et avisée, ne posent aucune difficulté particulière en matière de revalorisation ;

- les **taux de couverture** de ces régimes, après la revalorisation intervenue au 1^{er} janvier 2008, **s'étagent entre 106 % et 129 %** (cf. détail au point 4.2.3 de l'annexe aux comptes).

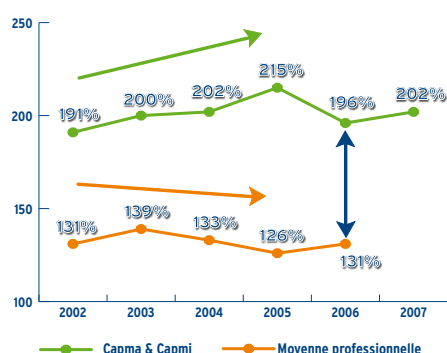
Dans ces conditions, il n'est pas apparu opportun d'allouer à ces différents régimes des compléments de participation, à l'inverse des pratiques fréquentes de ces dernières années. La raison en incombe principalement à la possibilité désormais ouverte par la réglementation à certains adhérents à des régimes en points qui le souhaiteraient, de transférer leurs droits vers un autre assureur, sans pour autant que le produit dans lequel seraient reversés les droits transférés ait la caractéristique d'un régime en points.

Contraire au bon sens, une telle mesure rendue possible par une modification réglementaire est très défavorable à une rigoureuse gestion actifs-passifs de ces régimes, gage de performances sur le long terme. En outre, elle apparaît singulièrement inéquitable, car elle pourrait permettre à des adhérents de régimes en difficulté, contraints à de fortes hausses de tarifs, de s'enrichir tout en appauvrissant la collectivité des autres adhé-

rents. Enfin, dans la mesure où les droits transférés sont dans la plupart des cas évalués à partir de la provision technique spéciale au lieu de la provision mathématique théorique, ce qui paraîtrait plus logique, elle n'incite aucunement le Conseil d'administration à améliorer les provisions mathématiques spéciales de ces régimes en leur allouant des compléments comme c'était fréquemment le cas jusque-là. Il est clair que **rien ne conduira à renoncer à une telle position de principe tant que ces nouvelles dispositions réglementaires absurdes n'auront pas été amendées**, ou mieux rapportées.

Une fois ces différents éléments enregistrés, le compte de résultat se solde par un **excédent avant impôts de 21.467 milliers d'euros, en progression de 28 %** par rapport à celui de 2006, de 16.834 milliers d'euros. Un tel niveau de résultat est exceptionnel. La Caisse ayant épuisé la totalité de ses reports fiscaux déficitaires, elle doit acquitter un **impôt sur**

Solvabilité : comment se comparer ?



les sociétés de 8.512 milliers d'euros, ramenant le résultat après impôts à 12 955 milliers d'euros, pratiquement stable par rapport au résultat de 12.938 milliers d'euros affiché au terme de l'exercice 2006. Remarque doit être faite que le contentieux fiscal, dont il est rendu compte chaque année dans l'annexe, est toujours pendant devant le Tribunal administratif. Sa conclusion en faveur de notre entreprise, hypothèse la plus probable, se traduira par la constatation de nouveaux déficits fiscaux reportables, permettant de réclamer la restitution de l'impôt payé au titre de 2006 (3.895 milliers d'euros) et pour une large part de 2007. Pour autant, du fait de leur caractère encore incertain, ces créances ne sont pas inscrites à l'actif du bilan.

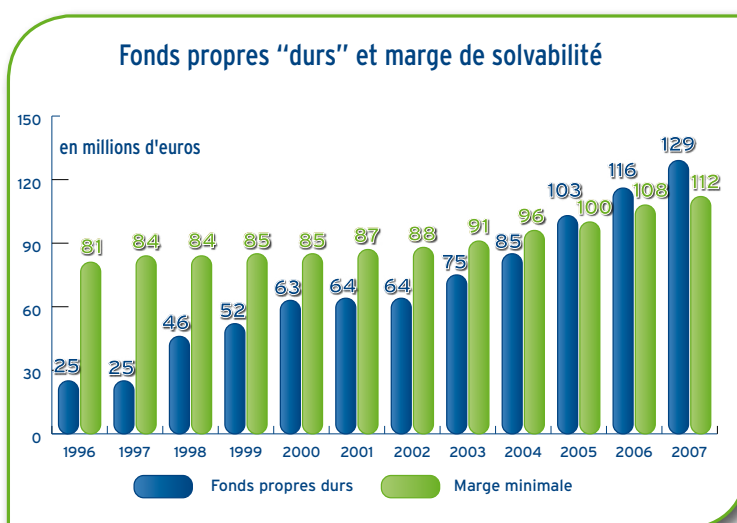
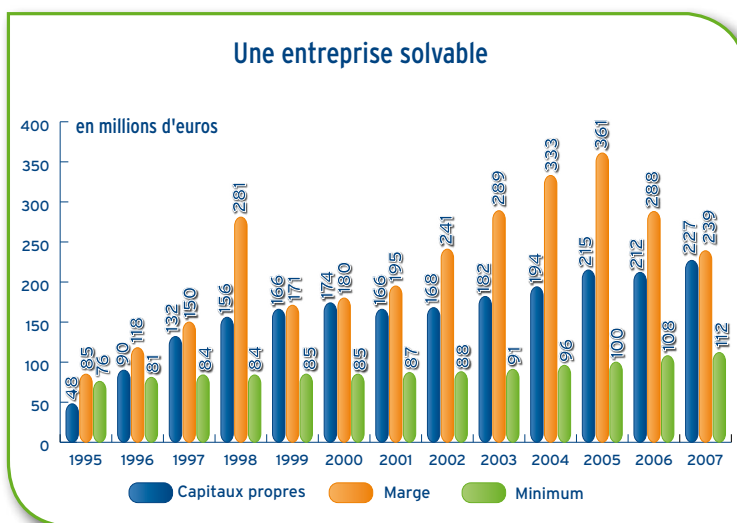
Si vous acceptez la proposition de votre Conseil d'administration d'affectation de l'excédent de l'exercice, les fonds propres comptables de notre Caisse totaliseront 227.097 milliers d'euros au 31 décembre 2007, contre 211.650 milliers d'euros au 31

décembre 2006. À cette même date, la marge minimale à constituer, en tenant compte de l'intégralité des opérations de réassurance cédées par la Caisse, s'élève à 112.539 milliers d'euros, et se trouve donc couverte plus de deux fois par les fonds propres comptables. En incluant les plus-values latentes,

qui ont fondu, soit qu'elles aient été réalisées pour alimenter les comptes de participation des sociétaires aux excédents, soit qu'elles aient été réduites du fait de l'évolution défavorable des marchés financiers en 2007, la marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 243.201 milliers d'euros, compte non tenu

des excédents de couverture des régimes de retraite en points, qui constituent d'indéniables éléments de solvabilité.

En outre, l'état réglementaire de couverture des engagements réglementés fait lui aussi ressortir un excédent significatif, proche de 127 millions d'euros. La qualité de la structure de bilan de notre Institution n'en paraît que mieux établie.



Les hommes, première richesse de l'entreprise

Exigeante envers ses collaborateurs, quelle que soit leur position hiérarchique, notamment pour répondre aux **strictes règles d'éthique** mises en avant, ou pour s'intégrer parfaitement dans leur mission (« Le meilleur service au meilleur coût »), par respect pour les engagements pris en 1997 envers des partenaires sociaux particulièrement responsables et soucieux de l'intérêt de l'entreprise et de ses sociétaires, l'entreprise et le groupe auquel elle appartient ont su mettre en œuvre une politique sociale atypique. Les modalités de tenue des comités d'entreprise tout comme l'organisation des Assises des collaborateurs, dont les premières ont été organisées à Poitiers en 1998, y participent. Mais cette politique comporte un volet financier qui s'est trouvé renforcé au fur et à mesure que le groupe Monceau Assurances confortait ses comptes de résultat, renforçant les grands équilibres financiers de son bilan combiné. 2007, tout comme les premiers mois de 2008, en ont apporté de nouveaux exemples.



Dans la logique privilégiée depuis 1997, qui accorde une place importante aux mécanismes de rémunération différée, moins obérés par les prélèvements sociaux et fiscaux excessifs pratiqués dans notre pays pour nourrir des régimes sociaux aux déficits abyssaux, l'entreprise a mis en place au profit du personnel un **régime de retraite** par capitalisation, **complémentaire** au dispositif professionnel conventionnel obligatoire auquel l'entreprise cotise au taux de 1 % de la masse salariale ; les taux de cotisations fixés initialement à 3 % pour les collaborateurs non-cadres, intégralement pris en charge par l'employeur, et à 5 % pour les cadres, supporté à 80 % par l'entreprise ont été **portés à effet du 1^{er} janvier 2008 à 5 % pour les non-cadres et 7 % pour les cadres**, dont 1 % à leur charge. Le niveau de protection ainsi donné à l'encadrement se trouve à présent au maximum déductible au regard des réglementations fiscales et sociales applicables, situation très peu rencontrée dans notre secteur professionnel.

Par ailleurs, dans le même esprit que celui prévalant en 2006, lorsque la réglementation a exceptionnellement permis d'accorder en franchise fiscale et sociale un super-bonus aux salariés en versant à chacun une somme de 1.000 euros, l'entreprise étudie la possibilité, ouverte par les pouvoirs publics confrontés à la problématique du pouvoir d'achat des ménages, de verser avant le 30 juin 2008 une **somme identique de 1.000 euros, en franchise de charges sociales**. La mise en œuvre de cette mesure témoigne à nouveau de la considération portée par l'entreprise à ses salariés aux revenus les plus modestes.

Enfin, dans le cadre de l'accord **d'intéressement triennal**, couvrant les exercices 2006 à 2008, prolongeant, en les améliorant continûment, les accords signés pour la première fois au début de 1998, le personnel a pu percevoir en juillet 2007 au titre de 2006 un intéressement qui a pu représenter près de trois mois de rémunération abondamment compris lorsque les fonds correspondants sont versés sur le Plan d'Épargne de l'Entreprise. Les perspectives aujourd'hui ouvertes conduisent à penser qu'en juillet 2008, un intéressement du même ordre de grandeur sera versé aux collaborateurs : c'est en tout cas sur ces bases que des provisions ont été constituées dans les comptes sociaux.



Une année riche en événements heureux ou tragiques

En 1907, sept années après une initiative similaire qui fit naître en métropole le mouvement mutualiste agricole, étaient jetées les bases de la Mutualité Agricole d'Afrique du Nord, qui vit ensuite ses activités s'étendre au-delà, pour couvrir le monde agricole sur l'ensemble des colonies françaises d'Afrique. La Caisse Centrale d'Assurance Mutuelle Agricole d'Afrique du Nord a puissamment contribué au démarrage des opérations de la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle Agricole en 1955, en particulier en lui accordant un prêt pour lequel elle ne demanda pas d'intérêt. L'année 2007 a donc été marquée par la célébration du **centième anniversaire** de la création de cette Caisse Centrale, dont la Mutuelle Centrale de Réassurance est aujourd'hui l'héritière. De nombreuses manifestations ont accompagné cet événement, en particulier une réunion festive du personnel au château de Chambord et un concert à Paris, permettant de mettre en valeur la politique de mécénat dans le domaine musical conduite par le groupe Monceau Assurances et ses adhérents.

Parallèlement à ces cérémonies amicales, la Mutuelle Centrale de Réassurance a réalisé, à l'initiative et sous l'impulsion de son Président, Gilles Dupin, l'ouvrage « Un siècle de Mutualisme » retraçant sans rien dissimuler l'histoire d'un Groupe de mutuelles qui a été intimement mêlé à des événements historiques majeurs. En rappelant le destin du groupe Monceau Assurances, en Afrique du Nord d'abord, puis en métropole, cet ouvrage rend hommage à tous ceux qui ont permis qu'à travers bien des péripéties, l'aventure initiée par quelques pionniers de l'entraide agricole dure encore un siècle plus tard sous des formes que les fondateurs n'auraient pu imaginer.

C'est au milieu de ces célébrations que le groupe a eu l'infinie tristesse d'apprendre le décès d'André Jannin qui fut, entre autres fonctions, directeur général de la Capma et de la Capmi, après avoir été, aux côtés du Président Francis Lafon, l'artisan principal de l'installation et de la reconstruction du groupe en métropole. Nous tenons à rappeler son souvenir à cette Assemblée générale où son exceptionnelle personnalité demeurera toujours présente.



André Jannin (1926-2007)

Né à Tunis, André Jannin suit des études d'hydrographie. À 20 ans, il effectue un stage à Salon-de-Provence en vue d'intégrer l'Aéronavale, mais des problèmes de santé l'empêchent de réaliser son rêve. En 1948, il entre à La Constantinoise-Assurances dirigée par son père Louis Jannin, ingénieur agricole, en tant qu'inspecteur. Nommé directeur en 1952, il succède à son père décédé.

André Jannin révèle ses grandes qualités de gestionnaire, de technicien et de communicant, dans la tradition pionnière des Constantinois. Sous sa direction, La Constantinoise-Assurances devient l'une des plus puissantes caisses régionales d'Afrique du Nord. En 1963, après avoir installé un cadre algérien compétent à la tête de la mutuelle, il rejoint la France avec son chef-comptable, son responsable de la sécurité sociale et sa secrétaire. Francis Lafon le choisit, parmi tous les directeurs de caisse, comme son bras droit à la Caisse centrale à Paris. André Jannin met toute son énergie dans la relance de la Capma et son acclimatation au contexte français. Après le départ à la retraite de Francis Lafon en 1973, il devient directeur général de la Mutuelle centrale d'assurances et de réassurance (MCAR). En 1989, il est élu président de la Mutuelle centrale de réassurance (MCR) et du groupe Monceau. Vice-président de la Réunion vie, il est très apprécié dans la profession pour ses innovations en assurance vie, sa large vision des choses et sa grande puissance de travail. En 1962, André Jannin est nommé chevalier de la Légion d'honneur, du Mérite agricole et promu officier dans l'Ordre national de Côte d'Ivoire.

Les résolutions proposées

Une surface financière solide, un succès confirmé dans la gestion et le pilotage de son principal régime de retraite, celui né en 1955, une capacité affirmée à dégager des excédents qui profitent aux sociétaires, un potentiel de développement démontré, des pratiques de bonne gouvernance renforcées, tels auront à nouveau été les principaux acquis de cet exercice 2007.

Dans les résultats de ces dernières années, dans la qualité des équipes aujourd'hui en place et les compétences qu'elles réunissent, dans la vigueur de sa vie associative et l'implication de ses élus, notre Institution trouvera les forces nécessaires pour construire ses succès de demain, apporter à ses sociétaires, aux exigences croissantes, le service de qualité qu'ils attendent. Construire cet avenir en partenariat avec une Institution d'essence mutualiste, partageant ses valeurs et son éthique, respectueuse des prérogatives de ses élus ? Assurément, et notre Caisse participe activement aux réflexions menées dans ce domaine par l'ensemble du groupe auquel elle appartient. Mais si notre souci de bon gestionnaire est d'atteindre une taille critique plus crédible, nécessaire à la pérennité de l'œuvre entreprise voici plus de 50 ans et à l'optimisation du rendement du patrimoine de nos sociétaires, il n'y a pas pour autant nécessité de déterminer notre choix dans l'urgence et la précipitation.

Après la lecture des différents rapports rédigés par le Commissaire aux Comptes, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

En particulier, il vous est proposé de revaloriser certaines rentes en service et les garanties des contrats Mixte, Vie Entière et Carnet Individuel d'Épargne. Vous aurez également à prendre connaissance des différents taux de revalorisation servis au titre de 2007, des indemnités de temps passé versées aux administrateurs, et des frais qui leur ont été remboursés sur justificatifs.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean Douillard, Samuel Pees, Jean Philippe et Paul Tassel arrivent à échéance. Les trois premiers ont été élus en 2006, soutenus dans leur démarche par les présidents des groupements associatifs de leur région, respectivement l'Ouest, le Midi et le Sud-Ouest. Conformément aux dispositions de la Charte des Administrateurs valant règlement intérieur du conseil, qui reprend sur ce point les idées mises en œuvre spontanément en mai et juin 2006, les Présidents des groupements de ces régions ont été invités à soutenir la candidature d'un sociétaire pour représenter leur région au sein du conseil d'administration. En conclusion de ce processus de concertation, les trois administrateurs sortants ont à nouveau reçu l'appui de leurs pairs, et leur candidature a été soumise au comité « Développer la mutualité ». Aussi, nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateur des Présidents Douillard, Pees et Philippe.

Quant au quatrième mandat, il était ouvert à toute candidature exprimée librement. Le Président Tassel a sollicité le renouvellement de son mandat ; un autre sociétaire s'est déclaré candidat. Ces deux candidatures ont été soumises au comité « Développer la Mutualité » qui a également émis, dans les deux cas, un avis favorable. À l'issue d'un vote à bulletin secret, le conseil d'administration a décidé de vous proposer de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Paul Tassel.

Les mandats des quatre administrateurs qui seront élus expireront à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Enfin, le conseil d'administration vous propose de porter, par prélèvement sur plusieurs réserves, le Fonds d'établissement de la Caisse de 15 millions d'euros à 60 millions d'euros, niveau davantage en rapport avec la taille de ses activités. L'article 6 des statuts devra être modifié en conséquence ; tel est l'unique objet des résolutions qui vous sont soumises à titre extraordinaire.

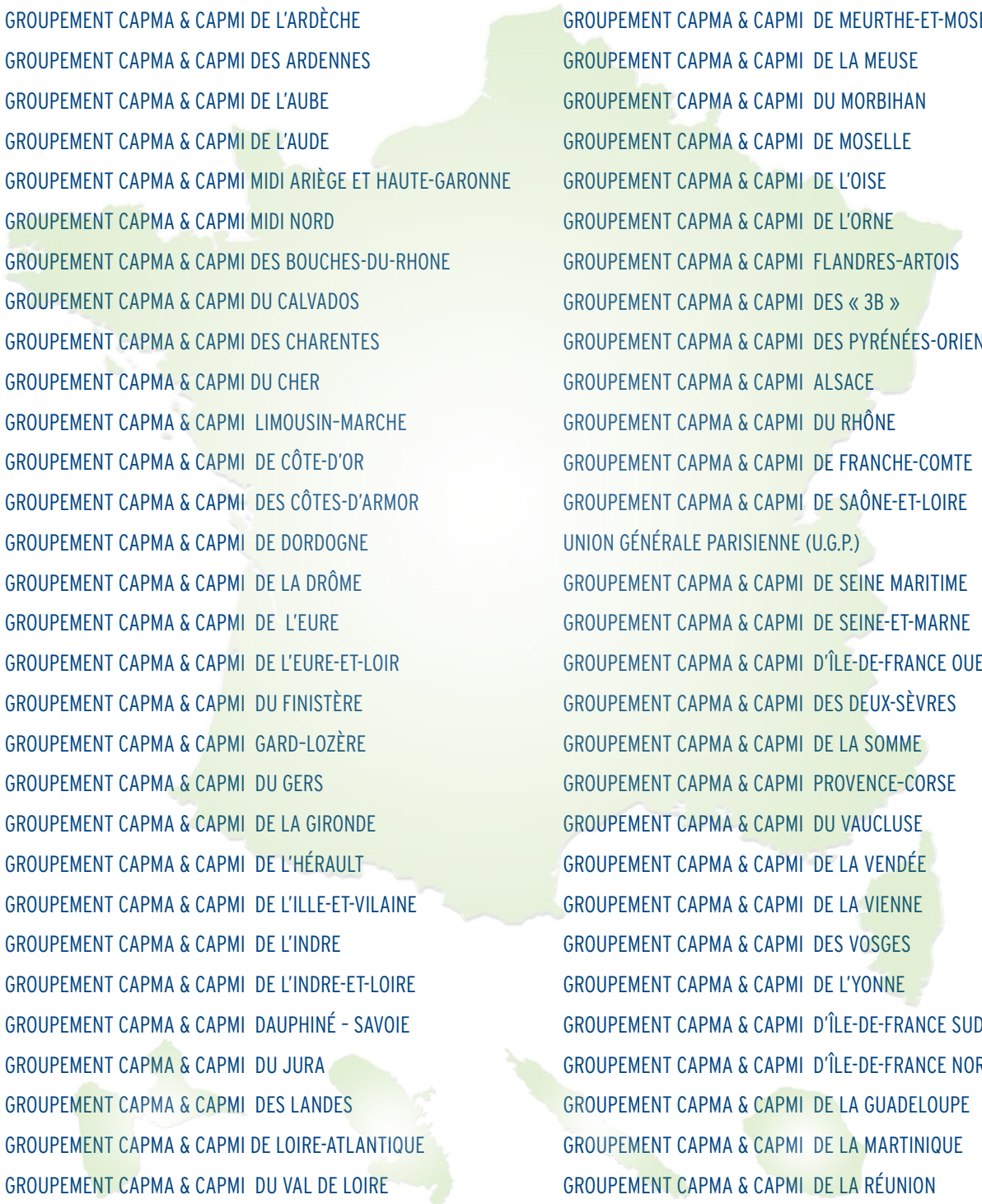
Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les élus des groupements associatifs, leurs présidents, et envers nos sociétaires, pour leur implication, leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier le Directeur général, ses collaborateurs et les membres du personnel des groupements de moyens communs constitués entre les membres de Monceau Assurances et leurs filiales, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service de nos sociétaires, et dans l'intérêt de notre Institution. C'est à leur implication que nous devons la qualité des résultats présentés pour 2007. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.



Le Conseil d'administration (de gauche à droite) : Gilles Dupin, Bernard Desrousseaux, Pierre-Louis Galli, Marc Cherpin, Dominique Davier, Françoise Maier, Paul Tassel, Jean Philippe, Jean Douillard, Gérard Marmasse, Jean-Marie Ancel

Absents de la photo : François Gallet de Saint-Aurin, Alain Leclair, Samuel Pees

LISTE DES GROUPEMENTS AGRÉÉS



GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AIN	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ANJOU-MAINE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AISNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MANCHE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI BOURBONNAIS-NIVERNAIS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ALPES-CÔTE-D'AZUR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE HAUTE-MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ARDÈCHE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE MEURTHE-ET-MOSELLE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES ARDENNES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MEUSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AUBE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU MORBIHAN
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AUDE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE MOSELLE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI MIDI ARIÈGE ET HAUTE-GARONNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'OISE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI MIDI NORD	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ORNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES BOUCHES-DU-RHON	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI FLANDRES-ARTOIS
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU CALVADOS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES « 3B »
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES CHARENTES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU CHER	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ALSACE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI LIMOUSIN-MARCHE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU RHÔNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE CÔTE-D'OR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE FRANCHE-COMTE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES CÔTES-D'ARMOR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SAÔNE-ET-LOIRE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE DORDOGNE	UNION GÉNÉRALE PARISIENNE (U.G.P.)
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA DRÔME	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SEINE MARITIME
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'EURE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SEINE-ET-MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'EURE-ET-LOIR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ÎLE-DE-FRANCE OUEST
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU FINISTÈRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES DEUX-SÈVRES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI GARD-LOZÈRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA SOMME
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU GERS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI PROVENCE-CORSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA GIRONDE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU VAUCLUSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'HÉRAULT	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA VENDÉE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ILLE-ET-VILAINE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA VIENNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'INDRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES VOSGES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'INDRE-ET-LOIRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'YONNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DAUPHINÉ - SAVOIE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ÎLE-DE-FRANCE SUD-EST
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU JURA	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ÎLE-DE-FRANCE NORD
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES LANDES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA GUADELOUPE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LOIRE-ATLANTIQUE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MARTINIQUE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU VAL DE LOIRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA RÉUNION
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU LOT-ET-GARONNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle CAPMA & CAPMI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et par conséquent à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société, au regard notamment de son expérience et de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

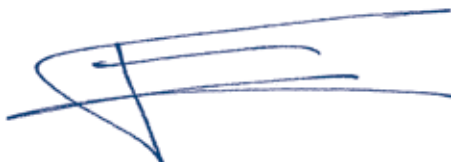
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 28 mai 2008

Le Commissaire aux comptes

Mazars & Guérard



Gilles Magnan

Compte de résultat au 31 décembre 2007

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2006
1 Primes	+	220 048	360	219 688	207 338
2 Produits des placements		194 374	-	194 374	241 768
2a Revenus des placements	+	110 302	-	110 302	124 772
2b Autres produits des placements	+	9 981	-	9 981	16 276
2c Profits provenant de la réalisation des placements	+	74 091	-	74 091	100 720
3 Ajustement ACAV (plus-values)	+	30 168	-	30 168	50 372
4 Autres produits techniques	+	6 908	-	6 908	6 969
5 Charges des sinistres		-179 020	-19 447	-159 574	-62 910
5a Prestations et frais payés	-	-179 024	-19 447	-159 577	-62 962
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	3		3	52
6 Charges des provisions		-72 125	19 298	-91 423	-155 208
6a Provisions d'assurance vie	+/-	-34 796	19 298	-54 093	-78 822
6b Provisions sur contrats en unités de compte	+/-	-37 330	-	-37 330	-76 386
6c Autres provisions techniques	+/-		-	-	-
7 Participation aux résultats	-	-137 161	-23 109	-114 052	-183 856
8 Frais d'acquisition et d'administration		-12 458	-1 100	-11 358	-10 829
8a Frais d'acquisition	-	-11 569	-	-11 569	-10 757
8b Frais d'administration	-	-889	-	-889	-1 078
8c Commissions reçues des réassureurs	+		-1 100	1 100	1 005
9 Charges de placements		-23 809	25 955	-49 765	-72 869
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-	-809	25 955	-26 765	-29 583
9b Autres charges des placements	-	-10 699	-	-10 699	-7 437
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	-	-12 301	-	-12 301	-35 848
10 Ajustement ACAV (moins-values)	-	-1 163	-	-1 163	-206
11 Autres charges techniques	-	-1 398	-	-1 398	-2 507
12 Produits des placements transférés	-	-13 473	-	-13 473	-6 347
Résultat technique vie		10 890	1 957	8 933	11 714

Opérations	Opérations
2007	2006

1 Résultat technique vie		8 933	11 714
3 Produits des placements		-	-
3a Revenu des placements	+	-	-
3b Autres produits des placements	+	-	-
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	-	-
4 Produits des placements alloués	+	13 473	6 347
5 Charges des placements		-	-
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-	-
5b Autres charges des placements	-	-	-
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-
6 Produits des placements transférés	+	-	-
7 Autres produits non techniques	+	51	58
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		269	187
9a Produits exceptionnels	+	373	371
9b Charges exceptionnelles	-	-104	-183
10 Participation des salariés	-	-1 258	-1 473
11 Impôt sur les bénéfices	-	-8 512	-3 895
12 Résultat de l'exercice		12 955	12 939

Bilan au 31 décembre 2007

1 ACTIF

	2007	2006
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	3 231 578	3 042 907
3a Terrains et constructions	332 179	318 726
3b Placements dans des entreprises liées	32 706	29 455
3c Autres placements	2 866 693	2 694 726
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	593 134	555 804
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	522 124	541 716
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	511 933	531 230
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	10 191	10 486
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égénéralisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	17 126	23 014
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	436	421
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	436	421
6b Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
6c Autres créances	16 690	22 593
6ca Personnel	1	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 106	7 010
6cc Débiteurs divers	9 583	15 583
7 Autres actifs	23 040	21 873
7a Actifs corporels d'exploitation	767	657
7b Comptes courants et caisse	22 273	21 216
8 Comptes de régularisation - Actif	46 698	49 398
8a Intérêts et loyers acquis non échus	40 516	43 137
8b Frais d'acquisition reportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	6 182	6 261
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	4 433 700	4 234 711

1 Capitaux propres :	227 096	211 650
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	15 000	15 000
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	191 902	177 365
1e Report à nouveau	7 239	6 347
1f Résultat de l'exercice	12 955	12 939
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	3 041 394	2 871 125
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
3b Provisions d'assurances vie	3 023 520	2 852 029
3c Provisions pour sinistres vie	5	8
3d Provision pour sinistres non vie	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	17 869	19 088
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	593 134	555 804
5 Provisions pour risques et charges	586	796
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	521 998	541 587
7 Autres dettes :	19 637	24 122
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 805	1 407
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	1 954	2 248
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	15 878	20 468
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	-	-
7ec Personnel	49	47
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	5 718	4 553
7ee Créanciers divers	10 111	15 869
8 Comptes de régularisation - Passif	29 855	29 626
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	4 433 700	4 234 711

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport du Conseil d'administration expose les principales réalisations de l'exercice et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. En résumé, cet exercice se caractérise par :

- un **chiffre d'affaires en progression globale de 5,9%**, contrastant avec la décline de l'ordre de 3% observée par l'ensemble des opérateurs. Ces derniers ont connu une baisse de 1% de la collecte en unités de compte et de 3% sur les fonds en euros. Les cotisations encaissées par la Caisse ont augmenté de 14,3%. Le chiffre d'affaires sur les fonds en euros s'inscrit parallèlement en hausse de 8,4%, permettant d'inscrire la progression du chiffre d'affaires de l'épargne assurance vie à 9,9%, avec un total de 176 857 milliers d'euros. C'est probablement ce chiffre de 9,9% qui se compare le mieux à la moyenne professionnelle évoquée ci-dessus ;
- des **performances** de qualité servies à l'**ensemble des produits de type épargne assurance vie**. En particulier, sur les fonds en euros, le taux de participation a été fixé à 4,60% pour les Carnets d'Épargne souscrits de 1969 à 1991 (taux servis de date anniversaire à date anniversaire), inchangé par rapport à 2006, à 4,70% sur les Carnets Multi Épargne, accessibles de 1991 à 1997, au lieu de 4,75% l'année passée. Il est également inchangé au niveau exceptionnel de 4,85% sur les contrats Dynavie, diffusés depuis 1997. Ces performances ont à nouveau valu à l'entreprise d'être gratifiée d'un brillant palmarès de récompenses décernées par la presse patrimoniale et professionnelle ;
- la poursuite en l'améliorant de la **politique de revalorisation** de la valeur de service de la rente du Régime Collectif de Retraite, de 1% au 1er janvier 2008. Malgré cet effort, le taux de couverture du régime, évalué en appliquant les dernières tables de mortalité connues, TGH05 et TGF05, ressort à 106%. Plus généralement, les autres régimes de retraite en points ont vu conforter leur taux de couverture, et leur politique de revalorisation des prestations se poursuivre. Dans un contexte boursier difficile et chahuté, ces bons résultats doivent beaucoup à l'importance des actifs immobiliers dans les portefeuilles gérés par ces régimes, de 25% à près de 35% selon les cas, et aux excellentes performances procurées par les Sci qui détiennent le patrimoine (17% pour l'une, 21% pour l'autre) ;
- l'utilisation pour l'évaluation des engagements techniques de Vis à Vie d'une table en cas de décès, la table TH 00-02 DC, à la place des tables en cas de vie retenues jusque là. Une décision similaire a été prise par les instances dirigeantes de Monceau Retraite & Epargne à la demande du Service du Contrôle des assurances, justifiant, par souci d'une démarche homogène à l'intérieur d'un même groupe, qu'il en soit fait de même par Capma & Capmi. Il en résulte un **coût technique non-récurrent de 4.100 milliers d'euros** dans les comptes de l'exercice 2007 ;
- un **excédent comptable stable à 12 955 milliers d'euros, contre 12 939 milliers d'euros en 2006**, mais après paiement d'un impôt sur les sociétés de 8 512 milliers d'euros, contre 3 895 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, qui bénéficiait encore de déficits fiscaux reportables ;
- l'annexe aux comptes évoque depuis plusieurs années l'existence de **litiges fiscaux en cours**, nés des contrôles dont ont fait l'objet la Caisse et les deux sociétés civiles immobilières qu'elle contrôle pratiquement à 100%, et qui sont dotées de la transparence fiscale, portant sur les exercices 1995 à 1998. En 2000, l'Administration a notifié un nouveau redressement, mis en recouvrement fin 2002 pour un montant de 3 574 milliers d'euros. La Caisse a contesté cette demande de l'Administration, n'a pas réglé le montant correspondant, et une police d'assurance caution a été souscrite pour fournir les garanties exigibles en pareille circonstance. Aucune provision n'a été constituée pour couvrir le risque de paiement de l'impôt réclamé. Au cours de la procédure contentieuse, les Services fiscaux ont admis en partie le bien fondé de la position prise par la Caisse, et un dégrèvement de 1 285

milliers d'euros a déjà été prononcé. L'affaire est toujours pendante devant le Tribunal administratif de Paris. La jurisprudence récente valide les arguments développés par la société pour sa défense sur le contentieux résiduel, laissant bien augurer de la suite de la procédure. Sa conclusion favorable à la société redonnerait en outre sa validité à un montant de déficits fiscaux reportables qui permettrait de réclamer la restitution des impôts payés au titre de 2006 et pour une large part de 2007. Ces impôts payés restent malgré cela enregistrés en charge et n'ont pas été inscrits à l'actif du bilan car ne présentant pas le caractère d'une créance certaine à ce stade de la procédure. Enfin, un nouveau contrôle a été diligenté par l'administration fiscale sur les comptes des exercices 2004 et 2005. L'essentiel des contestations a porté sur la réserve de capitalisation du Régime Collectif de Retraite constituée avant 1996. Le redressement, en définitive accepté par la société, n'a pas donné lieu à décaissement ou à enregistrement de charges, les opérations à l'origine du débat ayant été annulées dans les comptes de l'exercice 2006 ;

- une **marge de solvabilité solide**. La marge minimale à constituer, en tenant compte de l'intégralité des opérations de réassurance cédées par la Caisse, s'élève à 112 539 milliers d'euros. Les fonds propres comptables ont progressé de 211 650 milliers d'euros à 227 097 milliers d'euros, représentant plus de deux fois ce minimum réglementaire. En incluant les plus values latentes, qui ont fondu soit qu'elles aient été réalisées pour alimenter les comptes de participation des sociétaires aux excédents soit qu'elles aient été réduites du fait de l'évolution défavorable des marchés financiers en 2007, la marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 243 201 milliers d'euros compte non tenu des excédents de couverture des régimes de retraite en points, soit 62 589 milliers d'euros qui constituent d'indéniables éléments de solvabilité de l'ensemble.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2007 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes. Les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de

l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins au cours de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à 80% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3%.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour chacun des régimes de retraite en points gérés par la Caisse, sans que les moins values latentes globales constatées dans un régime puissent être compensées par des plus values latentes globales existant éventuellement dans les autres régimes ou la gestion générale.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points ou du PERP, le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation. S'agissant des régimes de retraite en points régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (P.T.S.) du Régime. A l'inventaire, on vérifie que cette P.T.S. est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêté des comptes. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS et la PMT, doit être supérieur à 100 %.

Acceptations en réassurance

Elles sont enregistrées à partir des informations transmises par les cédantes.

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Capma & Capmi ;
- frais généraux issus de la répartition des dépenses engagées par les GIE de moyens auxquels adhère Capma & Capmi.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Assurances est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de renoncer à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant desdites conventions.

En conséquence, si, à la date d'arrêté des comptes, la mutuelle associée a pris la décision de résilier sa convention de réassurance d'adhésion, les dettes éventuellement exigibles au titre des conventions sont inscrites au passif du bilan. Dans l'hypothèse inverse, il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Capma & Capmi à la Mutuelle Centrale de Réassurance et/ou Monceau Assurances en cas de résiliation, puisque ces conventions ne sont pas résiliées, et qu'il est fait application du principe général de "continuité de l'exploitation".

Si la société Capma & Capmi avait résilié à la date du 31 décembre 2007 les conventions d'association qui la lient à Monceau Assurances et à la Mutuelle Centrale de Réassurance, elle aurait eu à régler un montant de 11 686 milliers d'euros à Monceau Assurances.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	318 726	66 975	53 522	332 179
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	318 726	66 975	53 522	332 179
TOTAL BRUT	318 726	66 975	53 522	332 179

Montants des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	318 726	332 179
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	318 726	332 179
TOTAL NET	318 726	332 179

Sont enregistrées en "Acquisition" les affectations de parts de sociétés civiles immobilières servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Le périmètre des entreprises liées au groupe Monceau Assurances, et détenues par la Caisse, n'a pas été modifié au cours de l'exercice. Cependant, la Caisse a procédé à une avance en compte courant, à hauteur de 3 282 milliers d'euros, au prorata de sa participation dans le capital, à la Société Civile Foncière Centrale Monceau, pour financer un programme d'acquisition de biens forestiers, en attendant le produit de la cession par cette société foncière d'un des éléments de son patrimoine.

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	29 154	-	-	29 154
Prêts sociétés du groupe	300	3 282	30	3 552
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	29 455	3 282	30	32 706

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	29 154	29 154
Prêts sociétés du groupe	300	3 552
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	29 455	32 706

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31 décembre 2007

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	819 248	1 557 185	1 403 355	973 078
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 860 269	400 717	379 710	1 881 276
Prêts et avances sur polices	16 677	13 683	16 306	14 053
Autres placements	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	2 696 194	1 971 585	1 799 372	2 868 407

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	1 468	247	-	-	1 714
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	1 468	247	-	-	1 714

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	817 781	971 363
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 860 269	1 881 276
Prêts et avances sur polices	16 677	14 053
Autres placements	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	2 694 726	2 866 693

4.1.4

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31 décembre 2007

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	192 975	54 979	247 953
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	362 829	-17 649	345 180
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	555 804	37 330	593 134

4.1.5

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2006
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	335 461	335 461	411 674	318 726
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	29 535	29 168	42 499	30 308
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	850 275	848 927	850 032	700 724
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	122 422	122 422	122 246	115 903
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	1 867 022	1 857 652	1 783 283	1 837 116
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	270	270	270	300
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	14 053	14 053	14 053	16 677
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2006
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	247 953	247 953	247 953	192 975
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	345 180	345 180	345 180	362 828
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	3 812 172	3 801 087	3 817 191	3 575 557
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	1 867 022	1 857 652	1 783 283	1 837 116
- placements évalués selon l'article R 332-20	1 352 016	1 350 302	1 440 774	1 182 638
- placements évalués selon l'article R 332-5	593 134	593 134	593 134	555 804
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	2 321 348	2 310 038	2 278 440	2 129 951
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	897 691	897 916	945 617	889 802
- autres affectations ou sans affectation	593 134	593 134	593 134	555 804

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan :

	2006			2007		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	3 596 262	3 598 710	3 651 818	3 812 172	3 824 711	3 817 191
Amortissement de Surcote		-6 138			-6 175	
Amortissement de Décote		29 291			29 799	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	3 596 262	3 575 557	3 651 818	3 812 172	3 801 087	3 817 191

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2006
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	335 461	335 461	411 674	318 726
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	335 461	335 461	411 674	318 726
Total	335 461	335 461	411 674	318 726

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Valeur de remboursement	1 725 696	1 752 946
Valeur nette	1 837 116	1 857 652
SOLDE NON AMORTI	-111 419	-104 706

4.1.6 Créances au 31 décembre de l'exercice

	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	421	436	436	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Autres créances	22 593	16 690	16 690	-
Total	23 014	17 125	17 125	-

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Intérêts courus non échus	43 137	40 516
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	6 138	6 175
Autres	124	8
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	49 398	46 698

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Investissements Immobiliers (MII) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	97,90%	440 269	405 781	21 205	18 725	17 825	-	-
Monceau Investissements Mobiliers (MIM) Société de portefeuille 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Particulière	92,76%	21 587	33 153	-	2 495	-	-	-
Société Civile Centrale Monceau (SCCM) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	44,74%	126 067	166 642	23 739	20 769	11 062	-	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) Gestion d'un patrimoine foncier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile	60,00%	13 796	21 233	129	1 047	-	3 282	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne Société d'assurance vie 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Anonyme à Conseil de Surveillance	29,48%	7 567	22 375	19 302	272	-	-	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2007
Fonds d'établissement	15 000	-	-	15 000
Réserve complémentaire fonds d'établissement	8 766	-	-	8 766
Réserve pour risque lié à l'allongement de la durée de la vie humaine	16 000	-	-	16 000
Autres réserves	20 317	46	-	20 364
Réserve de capitalisation	95 282	2 505	14	97 773
Réserve de solvabilité	37 000	12 000	-	49 000
Sous total	192 365	14 551	14	206 902
Report à nouveau	6 347	892	-	7 239
Résultat de l'exercice	12 939	12 955	12 939	12 955
TOTAL	211 650	28 399	12 953	227 096

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 21 juin 2007, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation et de la formation du résultat de 2007.

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 3 041 394 milliers d'euros contre 2 871 125 milliers d'euros au 31 décembre 2006. Elles incluent les Provisions Techniques Spéciales des différents régimes de retraite en points gérés par la Caisse soit, 823 529 milliers d'euros au titre du Régime Collectif de Retraite, 46 268 milliers d'euros pour Fonréa, 30 521 milliers d'euros au titre du Fonds Acti Retraite et 5 183 milliers d'euros au titre de Monceau Avenir Retraite.

Le tableau suivant résume les principaux paramètres de chacun des quatre régimes pris individuellement.

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

RCR	Fonréa	Fonds Acti Retraite	Monceau Avenir Retraite
-----	--------	------------------------	-------------------------------

Nombre d'adhérents	63 782	6 213	5 692	1 183
Provision technique spéciale à l'ouverture	822 716	40 089	24 336	2 912
Cotisations nettes	6 543	5 312	5 450	2 171
Produits Financiers crédités au régime	38 054	1 569	918	108
Frais annuels de gestion	-	-	-	-9
Arrérages réglés	-41 159	-702	-184	-
Majorations légales nettes payées	-2 624	-	-	-
Dotations complémentaires accordés par le Conseil	-	-	-	-
Provision Technique Spéciale à la clôture (1)	823 529	46 268	30 521	5 183
Provision pour risque d'exigibilité	-	-	-	-
Provision pour dépréciation durable	1 285	-	-	-
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Provision Mathématique Théorique (2)	775 073	39 711	24 122	4 007

Taux de couverture fin 2007 (1)/(2)	106,25%	116,51%	126,53%	129,36%
--	----------------	----------------	----------------	----------------

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles progressent de 6,7%, à 593 134 milliers d'euros contre 555 804 milliers d'euros à l'inventaire précédent, portant pour 247 953 milliers d'euros sur des contrats à capital variable immobilier (192 975 milliers d'euros à la fin de 2006). À valeur constante des supports, l'encours de provisions techniques en unités de compte aurait progressé de 1,34%, à 563 272 milliers d'euros.

4.2.5

Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2005	2006	2007
Participation aux résultats totale :	157 284	157 535	137 161
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	148 539	158 920	138 380
Variation de la provision pour participation aux excédents	8 745	-1 385	-1 219
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	2 609 969	2 773 816	2 056 385
Montant minimal de la participation aux résultats (4)	82 740	84 321	79 630
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	149 649	147 043	87 472
<i>Participation attribuée (y compris intérêts techniques)</i>	<i>140 905</i>	<i>148 427</i>	<i>88 691</i>
<i>Variation de la provision pour participation aux excédents</i>	<i>8 745</i>	<i>-1 385</i>	<i>-1 219</i>

(1) Demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Jusqu'en 2006 : opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable. Depuis l'exercice 2007 : opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2, ces modifications ne permettant pas une comparaison avec les données des exercices 2005 et 2006.

(4) Depuis l'exercice 2007, conformément à la demande du Service du Contrôle des Assurances, la rémunération du dépôt espèces correspondant aux opérations de réassurance du Carnet d'Epargne n'est plus enregistrée en charges financières ce qui a pour effet de majorer de 20,4 M€ le montant minimal de la participation aux résultats de l'exercice 2007.

4.2.6

Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Provision pour litiges	766	566
Autres provisions pour risques	30	20
TOTAL	796	586

4.2.7

Dettes

	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 407	1 805	1 805	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 248	1 954	1 954	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	20 468	15 877	15 877	-
Total	24 122	19 636	19 636	-

4.2.8

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Intérêts perçus d'avance	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	29 291	29 799
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	335	56
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	29 626	29 855

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2006	2007
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Provisions pour intéressement des salariés	1 200	1 230
Autres charges à payer	971	1 231
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer diverses	90	86
TOTAL	2 262	2 547

Produits à percevoir	2006	2007
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	3	-
TOTAL	3	-

4.3 Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Engagements donnés	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Contribution maximale au financement futur de la marge de solvabilité de Monceau Assurances	23 279	20 472
Estimation des indemnités conventionnelles de mise à la retraite	497	521
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	23 776	20 993

Engagements reçus :

Engagements reçus	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Comptes gagés par les réassureurs	138	128
Cautions reçues portant sur des remboursement de prêts	2 041	1 440
Caution reçue pour redressement fiscal mis en recouvrement et contesté	2 289	2 289
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	4 468	3 857

Les cautions reçues pour garantir le remboursement de prêts consentis à des sociétés commerciales permettent d'inscrire ces prêts en couverture des engagements réglementés conformément aux dispositions du Code des assurances.

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les groupements d'intérêt économique auxquels elle participe et qui serait imputée à la société, et de la même estimation correspondant aux indemnités qui seraient dues aux salariés de l'entreprise.

Enfin, l'engagement pris en 2005 envers Monceau Assurances de financer la marge de solvabilité qui pourrait être à constituer au titre de la réassurance du Carnet d'Épargne au moment de la transposition en droit français de la directive « Réassurance » est évalué en appliquant le taux maximal de 4% à l'encours réassuré au 31 décembre 2007.

5 Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	Total	Capitalisation à prime unique	Capitalisation à prime périodique	Temporaire décès individuelle	Autres contrats individuels à prime unique	Autres contrats individuels à prime périodique	Collectifs décès	Collectifs vie	Contrats en UC à prime unique	Contrats en UC à prime périodique	Contrats collectifs L441	Perp
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Primes	220 048	-	-	947	147 895	2 757	213	651	46 928	-	18 373	2 284
Charges de prestations	179 020	-	-	233	96 117	4 982	134	923	27 313	-	49 318	-
Charges de provisions	72 125	-	-	224	50 051	3 007	-3	-127	44 176	-	-27 364	2 162
Ajustement ACAV	29 005	-	-	-	-	-	-	-	29 005	-	-	-
Solde de souscription	-2 092	-	-	490	1 727	-5 231	82	-146	4 445	-	-3 581	122
Frais d'acquisition	11 569	-	-	50	7 776	145	11	34	2 467	-	966	120
Autres charges nettes de gestion	-4 621	-	-	1	-228	-968	-	17	373	-	-3 819	3
Charges d'acquisition et de gestion nettes	6 948	-	-	51	7 548	-823	11	51	2 840	-	-2 853	123
Produits nets des placements	131 136	-	-	103	70 080	3 066	5	1 314	8 751	-	47 696	121
Participation aux résultats	137 161	-	-	39	83 770	2 554	-	1 109	9 039	-	40 541	108
Solde financier	-6 025	-	-	64	-13 690	512	5	205	-287	-	7 154	12
Primes cédées	360	-	-	229	6	120	4	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	19 447	-	-	112	19 334	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	-19 298	-	-	-	-19 293	-4	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	23 109	-	-	-	23 109	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	1 100	-	-	-	1 100	-	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	23 998	-	-	-117	24 244	-125	-4	-	-	-	-	-
Résultat technique	8 933	-	-	386	4 733	-4 021	72	8	1 318	-	6 426	11
Hors compte												
Montant des rachats	68 892	-	-	-	51 906	53	-	1	16 931	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	23 221	-	-	39	20 204	2 011	-	966	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	3 634 528	-	-	2 210	2 038 754	66 124	106	26 714	595 118	-	900 318	5 183
Provisions techniques brutes à l'ouverture	3 426 929	-	-	1 951	1 890 507	60 578	110	25 728	558 002	-	887 141	2 912

5.1 Produits financiers alloués au compte non technique

Les produits financiers nets de charges alimentent le compte technique. À l'inventaire, une partie de ces produits vient pour alimenter la rubrique "produits financiers alloués" du compte non technique. Jusqu'en 2006, cette partie était déterminée en ventilant les produits des placements nets au prorata des capitaux propres comptables, réserve de capitalisation déduite, et provisions pour risques et charges d'une part, des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation d'autre part. Bien qu'elle réponde à la lettre aux dispositions du Plan Comptable 1995, cette méthode, comme plus généralement les méthodes d'enregistrement des produits financiers liés aux opérations de réassurance du Carnet d'Épargne, a été contestée par le Service du Contrôle des Assurances, à l'occasion du contrôle portant sur les opérations de l'exercice 2005. Ce Service de l'État a souhaité que l'entreprise privilégie la notion « d'image fidèle » plutôt que l'application stricte de textes peu adaptés aux cas particuliers présentés par notre Caisse.

Aussi, pour l'établissement des comptes de 2007, les intérêts versés aux réassureurs en rémunération des dépôts d'espèces, fort correctement comptabilisés jusque-là en « frais financiers » en application du plan comptable, apparaissent désormais dans la colonne « cessions » du compte de résultat, contribuant ainsi à améliorer la signification du résultat technique brut et du résultat des opérations de réassurance. Dans la même logique, les produits financiers nets, intérêts sur dépôts espèces exclus, restant dans le compte technique sont à présent déterminés à partir des produits générés par chacun des cantons.

Ainsi, ce nouveau calcul porte le montant des produits transférés à 13,473 millions d'euros contre 6,580 millions d'euros si l'on avait conservé la méthode utilisée au titre des exercices précédents.

5.2 Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	25 956
Frais externes de gestion	503
Frais internes	306
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	26 765
Amortissement des différences de prix de remboursement	10 452
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	247
Autres charges des placements	10 699
Moins-values sur réalisation de placements	9 796
Dotation à la réserve de capitalisation	2 505
Pertes provenant de la réalisation des placements	12 301
Ajustement ACAV	1 163
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	50 927

Nature des produits	Montant
Revenus des immeubles et Sociétés civiles immobilières	28 886
Revenus des placements financiers	79 667
Revenus des prêts aux collectivités	267
Intérêts	735
Revenus placements dans les entreprises liées	17
Revenus placements des contrats en unités de compte	730
Revenus des placements	110 301
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	9 981
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts	-
Autres produits de placements	9 981
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	1 221
Plus-values sur réalisation de placements	72 856
Reprise sur la réserve capitalisation	14
Profits provenant de la réalisation de placements	74 091
Ajustement ACAV	30 168
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	224 541
NET	173 614

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 1 398 milliers d'euros. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 13 136 milliers d'euros et 2 507 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

À la faveur d'une simplification des mécanismes de répartition retenus par les groupements de moyens auxquels participe Capma & Capmi, une réflexion d'ensemble sur les destinations comptables a été conduite à la lueur des remarques formulées par le Service du Contrôle des Assurances lorsqu'il a examiné les comptes de l'exercice 2005. Ce Service de l'Etat considère que les « Autres charges techniques » devraient être les plus faibles possible, alors que les pratiques professionnelles conduisent très rarement à cette situation. Pour répondre à cette remarque, des dépenses autrefois classées en « Autres charges techniques » sont à présent enregistrées en « Charges administratives ». Ceci ne change rien à la masse des charges supportées par l'entreprise, mais ne permet pas de comparer les charges des exercices 2006 et 2007 autrement que dans leur globalité : avec un total de 15 426 milliers d'euros contre 15 643 milliers d'euros pour 2006, ces charges ont diminué de 1,4%.

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	222	2 635	211	406	3 474
Charges internes	673	8 596	649	306	10 224
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	283	23	-	330
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	920	11 514	882	712	14 028

5.4 Charges de personnel

	2006	2007
Salaires	365	322
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	193	168
Autres	-	-
TOTAL	558	490

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2007
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	5
Produits sur exercices antérieurs	32
Produits exceptionnels issus du déversement classe 9/ classe 6	64
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	-
Reprise de provision pour litiges	273
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	-
Total produits exceptionnels	373
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	26
Pertes sur exercices antérieurs	6
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/ classe 6	2
Dotation aux provisions pour litiges	43
Dotation aux provisions à caractère exceptionnelle	27
Total charges exceptionnelles	104
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	269

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour diffuser ses contrats, développer et gérer son activité, la société s'appuie sur les ressources des GIE de mise en commun de moyens auxquels elle adhère, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance et le Service central des mutuelles. En outre, elle compte un effectif salarié propre, composé de 2 membres du cadre de direction.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2007, les administrateurs ont perçu un montant brut de 27 300 euros au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, un total de 25 013 euros leur a été remboursé, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

6.3 Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, en application des dispositions du traité d'adhésion à Monceau Assurances, le conseil d'administration de Capma & Capmi a désigné la société Monceau Assurances mutuelles associées, société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des assurances, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^e, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 JUIN 2008

RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, ratifie la liste des agréments des Groupements de sociétaires Capma & Capmi conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de Capma & Capmi.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2007 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, donne acte au Conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2007, y compris la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants de contrats d'assurance de toute nature.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 12 955 235,11 euros comme suit :

- 10 000 000 euros à la "Réserve de solvabilité" ;
- 61 966 euros à la "Réserve pour Fonds de Garantie" portant ainsi son montant à 800 718 euros.

Cette "Réserve pour Fonds de Garantie" est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la Loi 99-532 du 25 juin 1999 ;

- le solde, soit 2 893 269,11 euros au compte "Report à nouveau", portant ainsi son montant à 10 132 564,14 euros.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de porter le fonds d'établissement de 15 millions d'euros à 60 millions d'euros, par prélèvement de 40 millions d'euros sur la Réserve de solvabilité et de 5 millions d'euros sur le Report à nouveau, dont le montant se trouvera ainsi ramené à 5 132 564,14 euros.

Sixième résolution

Conformément aux articles 17 et 33 des statuts, l'Assemblée générale décide :

1/ Assurance de retraite

Les rentes en service, résultant des contrats de "Rente Viagère Immédiate" ayant pris effet depuis le 1er janvier 1998 seront revalorisées à compter du 1er janvier 2009, de 2,50% (toutes majorations applicables comprises).

2/ Assurance de capitaux avec constitution d'épargne

Les garanties des contrats Mixte, Vie Entière, Carnet Individuel d'Épargne ayant été souscrits avant le 1er janvier 2000, seront revalorisées à effet du 1er janvier 2009, de 2,50%.

3/ Assurance individuelle de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations en 2008, liée à l'ancienneté du contrat.

4/ Assurance collective de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations provisionnelles en 2008, liée à l'ancienneté du contrat.

Septième résolution

L'Assemblée générale déclare avoir été informée des décisions suivantes prises en application des dispositions des contrats :

1/ Assurance de retraite

- a) La valeur d'acquisition des points retraite des contrats Retraite Complémentaire de l'Agriculteur, Carnet Individuel de Retraite a été arrêtée à 6,8259 euros en 2008. Les rentes en service seront revalorisées de 1% à compter du 1er janvier 2008.
- b) Pour le Régime Collectif de Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2008, à 0,18677 euros, soit une revalorisation de 1%.
Le coût d'acquisition d'une classe, hors participation associative, augmente de 2%, passant de 201,29 euros en 2007 à 205,32 euros en 2008. Le nombre de points par classe est de 70,80.
- c) Pour le Régime FONREA, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2008, à 0,3441 euros ce qui permet de revaloriser de 1,504% l'ensemble des retraites y compris celles issues du régime COREVA.
Les cotisations annuelles sont indexées sur l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale. Les 15 classes de cotisations du régime sont donc majorées de 3,39%. Le nombre de points pour la classe 1 avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 70,358.
- d) Pour le Régime Fonds Acti Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2008, à 0,4191 euros, ce qui permet de revaloriser de 1,971% les retraites.
Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 euros avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 114,658.
- e) Pour le Régime Monceau Avenir Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2008, à 1,0613 euros, ce qui permet de revaloriser de 2% les retraites.
Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 euros avec le coefficient correctif d'âge pour 65 ans est de 44,513.
- f) Par ailleurs, pour les rentes en service, les droits contractuellement inscrits au titre des exercices antérieurs ont été légalement revalorisés au 1er janvier 2008 avec des conditions de ressources pour les adhésions postérieures au 1er janvier 1979.

2/ Carnet d'Épargne

Le taux de progression des provisions mathématiques est fixé à 4,60% entre la date anniversaire 2007 et la date anniversaire 2008.

Au dixième anniversaire des versements effectués sur le Carnet d'Épargne, aucune attribution supplémentaire prioritaire ne sera versée en 2008, en application des décisions prises par les Conseils d'administration de la CAPMA du 22 avril 1986 et de la CAPMI du 4 juin 1986.

3/ Carnet de Prévoyance

La valeur de l'unité de compte au 28 décembre 2007 est de 2.138,93 euros, soit une évolution sur l'année 2007 de - 0,33%.

Une attribution complémentaire de 1,295128 unité de compte pour 100 unités de compte acquises au 31 décembre 2007 fait ressortir le taux d'évolution de l'épargne des sociétaires à 0,96%.

4/ Carnet d'Investissement Immobilier

La valeur de la part de la société civile immobilière "Monceau Investissements Immobiliers" est passée de 23,45 euros au 1er octobre 2006 à 26,45 euros au 1er octobre 2007, soit une augmentation de 12,79%.

Une attribution complémentaire de 3,724546 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 30 septembre 2007 a porté la progression globale de l'épargne des sociétaires à 16,99%.

5/ Carnet d'Épargne Multisupport (Carnet d'Épargne transformé par avenant conformément aux dispositions de la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005)

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2007
Fonds en euros	-	4,60%	83 785 k€
FCP Monceau Sélection France Europe	2 693,91 ⁽¹⁾	- 0,47%	7 753 k€
FCP Monceau Convertibles	115,69 ⁽¹⁾	1,38%	14 460 k€

(1) cours du jeudi 27 décembre 2007

6/ Carnet d'Épargne Obligations - Actions - Immobilier et Carnet Multi Épargne

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2007
F1 - support euros	-	4,70%	761 518 k€
F2 - support actions - dont parts supplémentaires : + 0,504785% - dont évolution de la part : - 0,12 %	1 001,29 ⁽²⁾	- 0,07%	9 682 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 3,724546% - dont évolution de la part : + 12,79 %	26,45	16,47%	113 224 k€
F4 - Monceau Sélection France Europe	2 693,91 ⁽²⁾	- 0,42%	111 984 k€

(2) cours du jeudi 27 ou du vendredi 28 décembre 2007 selon les OPCVM

7/ Dynavie

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2007
D1 - Monceau euros	-	4,85%	385 595 k€
D2 - Monceau Performance	235,64 (3)	0,99%	10 114 k€
D3 - Monceau Sélection France Europe	2 693,91 (3)	- 0,51%	53 913 k€
D4 - Monceau Sélection Internationale	2 528,95 (3)	2,92%	19 436 k€
D5 - Monceau Sélection Plus (ex Khorum)	253,95 (3)	- 0,17%	11 317 k€
D6 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 3,724546% - dont évolution de la part : + 12,79 %	26,45	16,36%	97 658 k€
D7 - Capma & Capmi Indice Croissance			0 k€
D8 - Monceau Convertibles	115,69 (3)	1,34%	12 174 k€
D9 - Monceau Trésorerie	1 178,12 (3)	3,36%	434 k€
D10 - Profil Monceau Prudence	21 096,37 (3)	1,44%	1 744 k€
D11- Profil Monceau Equilibre	17 600,71 (3)	1,26%	7 441 k€
D12 - Profil Monceau Dynamique	29 502,19(3)	- 0,24%	4 507 k€
D13 - Monceau Europe Dynamique	1 704,57 (3)	- 0,98%	6 854 k€
D14 - Monceau Ethique	1 102,86 (3)	1,91%	4 338 k€

(3) cours du jeudi 27 décembre 2007

8/ Monceau Entreprise

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net	Encours au 31/12/2007
Monceau euros	-	4,79%	1 013 k€
Monceau Performance	235,64 (4)	0,93%	136 k€
Monceau Sélection France Europe	2 693,91 (4)	- 0,57%	667 k€
SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 3,724546% - dont évolution de la part : + 12,79 %	26,45	16,29%	316 k€

(4) cours du jeudi 27 décembre 2007

Huitième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de M. Jean Douillard. Son mandat expirera avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de M. Samuel Pees.
Son mandat expirera avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Dixième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de M. Jean Philippe.
Son mandat expirera avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Onzième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de M. Paul Tassel.
Son mandat expirera avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Douzième résolution

L'Assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2007, 23 903 euros ont été perçus par les administrateurs au titre d'indemnités de temps passé et approuve ce montant. Elle prend également acte qu'au cours du même exercice, 23 791 euros leur ont été remboursés sur justificatifs.

Treizième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de tenir l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008 à Vendôme (Loir-et-Cher) et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour en fixer la date et organiser celle-ci en conséquence.

Quatorzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 6 des statuts en remplaçant la première phrase "Le Fonds d'établissement de la société est fixé à quinze millions d'euros" par "Le Fonds d'établissement de la société est fixé à soixante millions d'euros".

ANCIENNE VERSION	MODIFICATIONS PROPOSÉES
TITRE PREMIER CONSTITUTION ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ Article 6 - Fonds d'établissement Le fonds d'établissement de la société est fixé à quinze million d'euros. Il pourra être porté en une ou plusieurs fois par décision du conseil d'administration au montant minimum réglementaire. Le fonds d'établissement est augmenté des droits d'adhésion acquittés par les sociétaires.	TITRE PREMIER CONSTITUTION ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ Article 6 - Fonds d'établissement Le fonds d'établissement de la société est fixé à soixante millions d'euros. Il pourra être porté en une ou plusieurs fois par décision du conseil d'administration au montant minimum réglementaire. Le fonds d'établissement est augmenté des droits d'adhésion acquittés par les sociétaires.

Deuxième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.





Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 670 482 00014

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com